



Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le

ID : 038-213805161-20220704-DEL71\_22-DE

**délibération**  
**conseil municipal**  
**220704 DEL71**  
**04 Juillet 2022**

**Service Culture,  
Animations et Vie  
associative**

L'an deux mil vingt deux, **le 04 juillet 2022**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 27 juin 2022**

**Pages :**

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Philippe Auger, Benoît Callens, Marie-Claude Blin, Rémy Brazier, Pierre Despres, Bernard Dupré, Pascale Galliard, Jean-Luc Petitclerc, Françoise Raffin, Samira Zaghrir, Gilles Novarina, Isabelle Miroglio, Marie Emery, Nicolas Retour, Rémy Dendievel, Josette Munoz, Laurence Kahn, Elisabeth Wolf

**Pièce jointe :**  
Convention

**Télétransmis  
en préfecture le:**

**Soit 19 personnes**

**Oppositions**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Mmes et MM., Michèle Girot, Jean-François Redon, Edouard Ytournel, Isabelle Broise

Liste *Unis pour La Tronche* : Mmes et MM. Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel,

**Soit 7 personnes**

**Excusé(e)s :**

Mmes et M. Elizabeth Debeunne (pouvoir à M. Bertrand Spindler), Marine Legendre (pouvoir à Mme Isabelle Miroglio), Alain Crépeau (pouvoir à M. Philippe Auger)

**Secrétaire de séance :**

Mme Samira Zaghrir a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## **Convention triennale de mise à disposition d'équipements pour le Tennis Club de La Tronche**

**Ville de La Tronche**  
74, Grande Rue  
38700 La Tronche  
04 76 63 77 00  
[www.latronche.fr](http://www.latronche.fr)

**Rapporteur : Monsieur Nicolas Retour**

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Nicolas Retour, adjoint délégué au Plan Climat et Sport, expose à l'assemblée :



La ville de La Tronche est propriétaire du parc de la villa des Alpes dans lequel sont implantés les courts de tennis et le terrain de padel mis à disposition du Tennis Club de La Tronche depuis plus de 40 ans. Aucune convention relative à cette mise à disposition n'ayant pu être retrouvée, il convient d'établir une convention pluriannuelle de mise à disposition des équipements sportifs et administratifs avec le Tennis Club de La Tronche.

En conséquence, par la présente délibération, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'autoriser le maire à signer la convention triennale de mise à disposition d'équipements pour le Tennis Club de La Tronche.

**Vu** l'avis de la commission culture, animations et vie associative du jeudi 16 juin 2022,

**Le conseil municipal, après entendu cet exposé, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**d'autoriser le maire à signer la convention triennale de mise à disposition d'équipements pour le Tennis Club de La Tronche.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

**Le maire**

**Bertrand Spindler**



Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le

ID : 038-213805161-20220704-DEL72\_22-DE

# délibération

## conseil municipal

### 220704 DEL72

### 04 Juillet 2022

**Service Culture,  
Animations et Vie  
associative**

L'an deux mil vingt deux, **le 04 juillet 2022**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 27 juin 2022**

**Pages :**

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Philippe Auger, Benoît Callens, Marie-Claude Blin, Rémy Brazier, Pierre Despres, Bernard Dupré, Pascale Galliard, Jean-Luc Petitclerc, Françoise Raffin, Samira Zaghrir, Gilles Novarina, Isabelle Miroglio, Marie Emery, Nicolas Retour, Rémy Dendievel, Josette Munoz, Laurence Kahn, Elisabeth Wolf

**Pièce jointe :**  
Convention

**Télétransmis  
en préfecture le:**

**Soit 19 personnes**

**Oppositions**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Mmes et MM., Michèle Girot, Jean-François Redon, Edouard Ytournel, Isabelle Broise

Liste *Unis pour La Tronche* : Mmes et MM. Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel,

**Soit 7 personnes**

**Excusé(e)s :**

Mmes et M. Elizabeth Debeunne (pouvoir à M. Bertrand Spindler), Marine Legendre (pouvoir à Mme Isabelle Miroglio), Alain Crépeau (pouvoir à M. Philippe Auger)

**Secrétaire de séance :**

Mme Samira Zaghrir a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## **Renouvellement de la convention d'affiliation pluriannuelle Pass' Région 2022 - 2027**

**Rapporteur : Madame Isabelle Miroglio**

Invitée par Monsieur le Maire, Madame Miroglio, adjointe déléguée à la culture, la vie associative et l'évènementiel, expose à l'assemblée :

**Ville de La Tronche**  
74, Grande Rue  
38700 La Tronche  
04 76 63 77 00  
[www.latronche.fr](http://www.latronche.fr)



Par délibération du Conseil municipal du 18 septembre 2017, la commune a adhéré au Pass' Région, dispositif de paiement de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dédié aux jeunes (en remplacement de la carte M'Ra) pour favoriser entre autre l'accès des jeunes à la culture. Les jeunes peuvent ainsi payer leurs places de spectacle à la Faïencerie.

La convention d'affiliation est arrivée à échéance le 30 mai 2022, aussi il est proposé de la renouveler pour une durée de 5 ans.

En conséquence, par la présente délibération, je vous demande, Mesdames, Messieurs, d'autoriser le maire à signer la nouvelle convention d'affiliation au dispositif Pass' Région pour une durée de 5 ans.

Le conseil municipal, après entendu cet exposé, après en avoir délibéré,

**Considérant** l'importance de promouvoir les actions d'éducation artistique et culturelle sur notre commune,

**Vu** l'avis de la commission culture, animations et vie associative du jeudi 16 juin 2022,

**Le conseil municipal, après entendu cet exposé, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**d'autoriser le maire à signer la nouvelle convention d'affiliation au dispositif Pass' Région pour une durée de 5 ans.**

Monsieur le maire est mandaté pour entreprendre toute démarche nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

**Le maire**

**Bertrand Spindler**



Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le

ID : 038-213805161-20220704-DEL73\_22-DE

**délibération**

Berger  
Levrault

# conseil municipal

## 220704 DEL73

### 04 Juillet 2022

**Service Culture,  
Animations et Vie  
associative**

**Pages :**

**Pièce jointe :**  
Convention

**Télétransmis  
en préfecture le:**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

L'an deux mil vingt deux, **le 04 juillet 2022**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal :** Le 27 juin 2022

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Philippe Auger, Benoît Callens, Marie-Claude Blin, Rémy Brazier, Pierre Despres, Bernard Dupré, Pascale Galliard, Jean-Luc Petitclerc, Françoise Raffin, Samira Zaghrir, Gilles Novarina, Isabelle Miroglio, Marie Emery, Nicolas Retour, Rémy Dendievel, Josette Munoz, Laurence Kahn, Elisabeth Wolf

**Soit 19 personnes**

**Oppositions**

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Mmes et MM., Michèle Girot, Jean-François Redon, Edouard Ytournel, Isabelle Broise

Liste *Unis pour La Tronche* : Mmes et MM. Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel,

**Soit 7 personnes**

**Excusé(e)s :**

Mmes et M. Elizabeth Debeunne (pouvoir à M. Bertrand Spindler), Marine Legendre (pouvoir à Mme Isabelle Miroglio), Alain Crépeau (pouvoir à M. Philippe Auger)

**Secrétaire de séance :**

Mme Samira Zaghrir a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## **Renouvellement de la convention de partenariat avec la Ville de Meylan pour l'utilisation à la Faïencerie du Pass' Sport et Culture du P'tit Meylanais**

**Rapporteur : Madame Isabelle Miroglio**

Invitée par Monsieur le Maire, Madame Miroglio, adjointe déléguée à la culture, la vie associative et l'évènementiel, expose à l'assemblée :

**Ville de La Tronche**  
74, Grande Rue  
38700 La Tronche  
04 76 63 77 00  
[www.latronche.fr](http://www.latronche.fr)



En 2021, la ville de Meylan a mis en place le chéquier social enfant, nommé le Pass'Sport et Culture du P'tit Meylanais, dont la Faïencerie a été partenaire pour sa programmation jeune public 2021-2022 (délibération du 18 octobre 2021). Ce pass comprend une place pour un spectacle jeune public pour les enfants de 3 à 11 ans. Une liste des spectacles concernés par le partenariat est établie en collaboration entre les services culture de Meylan et de La Tronche. Les bénéficiaires se présentent à la billetterie de la Faïencerie avec leurs « Pass'Culture ». La ville de La Tronche présente à la ville de Meylan la facture récapitulative. Une convention fixe les modalités de ce partenariat. Ce partenariat étant satisfaisant pour les 2 communes, il est proposé de le renouveler pour la saison 2022-2023.

En conséquence, par la présente délibération, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'autoriser le maire à signer la convention fixant les modalités du partenariat avec la Ville de Meylan pour l'utilisation à la Faïencerie du Pass'Sport et Culture du P'tit Meylanais pour la saison 2022-2023.

Le conseil municipal, après entendu cet exposé, après en avoir délibéré,

**Considérant** l'importance de promouvoir les actions d'éducation artistique et culturelle sur notre commune,

**Vu** l'avis de la commission culture, animations et vie associative du jeudi 16 juin 2022,

**Le conseil municipal, après entendu cet exposé, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**d'autoriser le maire à signer la convention fixant les modalités du partenariat avec la Ville de Meylan pour l'utilisation à la Faïencerie du Pass'Sport et Culture du P'tit Meylanais pour la saison 2022-2023.**

Monsieur le maire est mandaté pour entreprendre toute démarche nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

**Le maire**

**Bertrand Spindler**



Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le

ID : 038-213805161-20220704-DEL74\_22-DE

# libération

## conseil municipal

### 220704 DEL74

### 04 Juillet 2022

**Service Culture,  
Animations et  
Vie associative**

**Pages :**

**Télétransmis  
en préfecture le:**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

L'an deux mil vingt deux, **le 04 juillet 2022**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** 29

**Date de convocation du conseil municipal :** Le 27 juin 2022

#### **Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Philippe Auger, Benoît Callens, Marie-Claude Blin, Rémy Brazier, Pierre Despres, Bernard Dupré, Pascale Galliard, Jean-Luc Petitclerc, Françoise Raffin, Samira Zaghrrir, Gilles Novarina, Isabelle Miroglio, Marie Emery, Nicolas Retour, Rémy Dendievel, Josette Munoz, Laurence Kahn, Elisabeth Wolf

**Soit 19 personnes**

#### **Oppositions**

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Mmes et MM., Michèle Girot, Jean-François Redon, Edouard Ytournel, Isabelle Broise

Liste *Unis pour La Tronche* : Mmes et MM. Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel,

**Soit 7 personnes**

#### **Excusé(e)s :**

Mmes et M. Elizabeth Debeunne (pouvoir à M. Bertrand Spindler), Marine Legendre (pouvoir à Mme Isabelle Miroglio), Alain Crépeau (pouvoir à M. Philippe Auger)

#### **Secrétaire de séance :**

Mme Samira Zaghrrir a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## **Dénomination de la placette en entrée de la Petite Tronche : square du Rivalet**

**Rapporteuse :** Madame Marie Emery

Invitée par Monsieur le Maire, Madame Marie Emery, conseillère municipale déléguée à la mémoire à l'histoire et au patrimoine, expose à l'Assemblée :

**Ville de La Tronche**  
74, Grande Rue  
38700 La Tronche  
04 76 63 77 00  
[www.latronche.fr](http://www.latronche.fr)



A l'entrée de ville à la Petite Tronche sur le côté amont de la Grande rue, se trouve un espace public non dénommé autrement que placette ou square, qui en quelques années a été réaménagé.

Cet espace dans les temps très anciens était construit, et il s'y trouvait la fabrique de faïences ouverte en 1776 par Antoine Potié, fils de Claude Potié, qui avait lui-même créé en 1750 une manufacture de faïences à l'angle de la Grande rue et de la voie nommée aujourd'hui chemin de la Poterie. L'eau alimentant cette seconde faïencerie était fournie par le ruisseau du Rivalet. Ce ruisseau figure dans l'Atlas des Dames de Monfleury de 1770. Le Rivalet était alimenté par l'un des torrents dévalant le mont Rachais, le Rivas, qui lui a vraisemblablement donné son nom. Le cours du Rivalet marquait la limite entre les communes de Grenoble et La Tronche, comme le cours du Charmeyran marque encore pour une bonne partie la limite entre les deux communes de Corenc et La Tronche.

A l'extrémité ouest de cet espace une borne de pierre datant du XVIIIème siècle marque également la limite entre Grenoble et La Tronche : c'est la borne n°1 de la « Grande route royale menant à Chambéry ».

En 2014, des travaux hydrologiques ont permis de supprimer des écoulements d'eau permanents sur l'espace public. Puis le poste électrique qui alimentait antérieurement le réseau du trolleybus a été démoli. Des parkings à vélo y ont été aménagés. Des travaux de curage des sources ont permis récemment de supprimer d'autres fuites d'eau. Les tags de la façade nord ont été effacés. Un dispositif de protection a été installé pour éviter l'accès facile du mur aux tagueurs. La sculpture de l'artiste tronchois Robert Roubal, nommée La voix de La Tronche, a été repeinte récemment, avec son accord. La petite pièce d'eau stagnante au pied de cette œuvre a été comblée et fleurie. Le mur côté Est a été végétalisé. La publicité a été supprimée de l'abribus.

Une banquette en bois a été installée en bordure de la pelouse. Cet espace ainsi embelli mérite de recevoir un nom.

Il est proposé de nommer cet espace public ***square du Rivalet***, du nom du ruisseau qui faisait la limite des communes. Le remaniement des sources au XIXème siècle a fait disparaître le ruisseau en tant que tel. Mais pour les anciens de La Tronche, l'eau courante issue des sources et canalisée en bordure de l'espace porte toujours ce nom de Rivalet. Il est proposé de le rappeler ainsi à la mémoire de la commune.

Une consultation a été ouverte auprès des habitants via le site Facebook de la commune du 1er au 15 juin. 507 personnes ont été touchées par cette publication. Elle a recueilli 14 avis favorables (4 cœurs, 10 pouces en l'air + 1 partage ; pas de commentaire).

**Vu** l'avis de la commission culture, animations et vie associative du jeudi 16 juin 2022,

**Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité :**

- de donner le nom ***square du Rivalet*** à l'espace public situé à l'entrée de la Petite Tronche sur le côté amont de la Grande rue.

Monsieur le Maire est mandaté pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

**Le maire**

**Bertrand Spindler**



Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le

ID : 038-213805161-20220704-DEL75\_22-DE

**délibération**

Bertrand  
Levrault

# conseil municipal

## 220704 DEL75

### 04 Juillet 2022

**Service culture,  
animations et  
vie associative**

L'an deux mil vingt deux, **le 04 juillet 2022**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 27 juin 2022**

**Pages :**

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Philippe Auger, Benoît Callens, Marie-Claude Blin, Rémy Brazier, Pierre Despres, Bernard Dupré, Pascale Galliard, Jean-Luc Petitclerc, Françoise Raffin, Samira Zaghrir, Gilles Novarina, Isabelle Miroglio, Marie Emery, Nicolas Retour, Rémy Dendievel, Josette Munoz, Laurence Kahn, Elisabeth Wolf

**Télétransmis  
en préfecture le:**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

**Soit 19 personnes**

**Oppositions**

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Mmes et MM., Michèle Girot, Jean-François Redon, Edouard Ytournel, Isabelle Broise

Liste *Unis pour La Tronche* : Mmes et MM. Pascale Le Marois, Françoise Jannone , Thierry Vermorel,

**Soit 7 personnes**

**Excusé(s) :**

Mmes et M. Elizabeth Debeunne (pouvoir à M. Bertrand Spindler), Marine Legendre (pouvoir à Mme Isabelle Miroglio), Alain Crépeau (pouvoir à M. Philippe Auger)

**Secrétaire de séance :**

Mme Samira Zaghrir a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## Subvention 2022 à l'Office Municipal des Sports

**Rapporteur : Monsieur Nicolas Retour**

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Nicolas Retour, adjoint délégué au Plan Climat et Sport, expose à l'assemblée :

**Ville de La Tronche**  
74, Grande Rue  
38700 La Tronche  
04 76 63 77 00  
[www.latronche.fr](http://www.latronche.fr)



Le conseil municipal du 21 mars 2022 a adopté le budget primitif 2022 et l'attribution de subventions aux associations culturelles et sportives de la commune.

L'Office Municipal des Sports (OMS) habituellement attributaire d'une subvention de fonctionnement n'a pas fait l'objet d'une attribution lors du vote du budget en raison des incertitudes liées à son fonctionnement et au renouvellement de son bureau.

La nouvelle présidence ayant établi un programme d'activité et de soutien aux clubs sportifs adhérents pour l'année 2022 il convient d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'OMS.

En conséquence, par la présente délibération, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'autoriser le maire à attribuer une subvention de 5000 € à l'Office Municipal des Sports.

**Vu** l'avis de la commission culture, animations et vie associative du jeudi 16 juin 2022,

**Le conseil municipal, après entendu cet exposé, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

d'autoriser le maire à attribuer une subvention de 5000 € à l'Office Municipal des Sports.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

**Le maire**

**Bertrand Spindler**



Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le

ID : 038-213805161-20220704-DEL76\_22-DE

# délibération

## conseil municipal

### 220704 DEL76

### 04 Juillet 2022

**Service Education,  
Jeunesse et Sports**

**Pages :**

**Pièce jointe :**

**Télétransmis  
en préfecture le:**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

L'an deux mil vingt deux, **le 04 juillet 2022**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 27 juin 2022**

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Philippe Auger, Benoît Callens, Marie-Claude Blin, Rémy Brazier, Pierre Despres, Bernard Dupré, Pascale Galliard, Jean-Luc Petitclerc, Françoise Raffin, Samira Zaghrir, Gilles Novarina, Isabelle Miroglio, Marie Emery, Nicolas Retour, Rémy Dendievel, Josette Munoz, Laurence Kahn, Elisabeth Wolf

**Soit 19 personnes**

**Oppositions**

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Mmes et MM., Michèle Girot, Jean-François Redon, Edouard Ytournel, Isabelle Broise

Liste *Unis pour La Tronche* : Mmes et MM. Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel,

**Soit 7 personnes**

**Excusé(e)s :**

Mmes et M. Elizabeth Debeunne (pouvoir à M. Bertrand Spindler), Marine Legendre (pouvoir à Mme Isabelle Miroglio), Alain Crépeau (pouvoir à M. Philippe Auger)

**Secrétaire de séance :**

Mme Samira Zaghrir a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## **Projet de nouvelle école maternelle Brise des Neiges : création d'une commission d'appel d'offres (CAO) ad hoc**

**Rapporteur : Monsieur Benoit Callens**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1414-2 et L. 1414-5,

**Ville de La Tronche**  
74, Grande Rue  
38700 La Tronche  
04 76 63 77 00  
[www.latronche.fr](http://www.latronche.fr)



Vu l'avis de la Commission EEJS du 16 juin 2022,

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Callens, adjoint chargé des écoles, de l'enfance, et de la jeunesse, expose à l'assemblée :

Le projet de nouvelle école maternelle fera l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre, qui requiert la constitution d'un jury.

Au sein de ce jury, le collège des élus est composé par défaut du maire, président, et des membres de la commission d'appel d'offres.

Du fait de la spécificité du projet, il est proposé de constituer une commission d'appel d'offres ad hoc ; elle permettra que participent des élus dont la délégation ou les compétences rendent leur participation particulièrement pertinente.

La répartition de ses membres répond aux mêmes règles que celles qui s'appliquent à la CAO ordinaire : son président, et cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

**Monsieur le Maire fait procéder au vote :**

Liste 1 « La Tronche, pour vous et avec vous », conduite par M. Bertrand Spindler

1.M. Benoît Callens	Suppléant	1. M. Nicolas Retour
2.M. Bernard Dupré	Suppléante	2. Mme Pascale Galliard.
3.Mme Marie-Claude Blin	Suppléante	3.Mme Isabelle Miroglio
4.Mme Laurence Kahn	Suppléante	4.Mme Josette Munoz

Liste 3 « Un nouveau visage pour La Tronche » conduite par M. Edouard Ytournel

1.M Edouard Ytournel	Suppléante	1.Mme Michèle Girot.
----------------------	------------	----------------------

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, approuve à l'unanimité la création de la commission d'appel d'offre ad hoc dédiée au projet de nouvelle école et décide de la répartition des sièges suivante :**

Liste 1 « La Tronche, pour vous et avec vous », conduite par M. Bertrand Spindler

1.M. Benoît Callens	Suppléant	1. M. Nicolas Retour
2.M. Bernard Dupré	Suppléante	2. Mme Pascale Galliard.
3.Mme Marie-Claude Blin	Suppléante	3.Mme Isabelle Miroglio
4.Mme Laurence Kahn	Suppléante	4.Mme Josette Munoz

Liste 3 « Un nouveau visage pour La Tronche » conduite par M. Edouard Ytournel

1.M Edouard Ytournel	Suppléante	1.Mme Michèle Girot.
----------------------	------------	----------------------

Monsieur le maire est mandaté pour entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le



ID : 038-213805161-20220704-DEL76\_22-DE

Conformément à l'article R. 421-1 du code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

**Le maire**

**Bertrand Spindler**



Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le

ID : 038-213805161-20220704-DEL77\_22-DE

**délibération**  
**conseil municipal**  
**220704 DEL77**  
**04 Juillet 2022**

**Service Education,  
Jeunesse et Sports**

**Pages :**

**Pièce jointe :**

**Télétransmis  
en préfecture le:**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

L'an deux mil vingt deux, **le 04 juillet 2022**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 27 juin 2022**

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Philippe Auger, Benoît Callens, Marie-Claude Blin, Rémy Brazier, Pierre Despres, Bernard Dupré, Pascale Galliard, Jean-Luc Petitclerc, Françoise Raffin, Samira Zaghrir, Gilles Novarina, Isabelle Miroglio, Marie Emery, Nicolas Retour, Rémy Dendievel, Josette Munoz, Laurence Kahn, Elisabeth Wolf

**Soit 19 personnes**

**Oppositions**

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Mmes et MM., Michèle Girot, Jean-François Redon, Edouard Ytournel, Isabelle Broise

Liste *Unis pour La Tronche* : Mmes et MM. Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel,

**Soit 7 personnes**

**Excusé(e)s :**

Mmes et M. Elizabeth Debeunne (pouvoir à M. Bertrand Spindler), Marine Legendre (pouvoir à Mme Isabelle Miroglio), Alain Crépeau (pouvoir à M. Philippe Auger)

**Secrétaire de séance :**

Mme Samira Zaghrir a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Projet de nouvelle école maternelle « Brise  
des Neiges » : organisation d'un concours de  
maîtrise d'œuvre et composition du jury de  
concours**

**Rapporteur : Monsieur Benoit Callens**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Ville de La Tronche**  
74, Grande Rue  
38700 La Tronche  
04 76 63 77 00  
[www.latronche.fr](http://www.latronche.fr)



Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L 2125-1.2°, R2162-15 à R2162-26,

Vu l'avis de la Commission EEJS du 16 juin 2022,

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Callens, adjoint chargé des écoles, de l'enfance, et de la jeunesse, expose à l'assemblée :

Dans le cadre des compétences déléguées au maire, la présente délibération n'apparaît pas obligatoire, mais le choix a été fait de la présenter au conseil municipal dans un souci de transparence sur le projet.

A la suite d'une étude de prospective scolaire, annonçant le développement de la population scolaire et l'ouverture de nouvelles classes de maternelles et élémentaires à partir de 2025, la ville a fait le choix de construire une nouvelle école maternelle de quatre classes.

Elle sera localisée sur le site de l'ancienne école Brise des Neiges, et remplacera l'actuelle école maternelle Coteau permettant ainsi :

- D'accueillir dans de bonnes conditions les classes actuellement installées dans le groupe scolaire Coteau
- De créer une classe supplémentaire de maternelle
- De créer de nouvelles classes d'élémentaire dans les espaces libérés de la maternelle Coteau

Afin de répondre au besoin des enfants et des professionnels, le programme prévoit :

- Maternelle 4 salles de classes, incluant les salles d'activité, de repos, de propreté et les espaces professionnels nécessaires
- 1 salle de motricité mutualisable
- 1 restaurant scolaire
- 1 cour aménagée

La réalisation de ce projet implique l'organisation d'un concours pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée de sa réalisation.

La désignation interviendra selon la procédure de concours restreint d'architecte sur une mission « Esquisse + », conformément à l'article L 2125-1 2°, R2162-15 à R2162-26 du code de la commande publique.

Le déroulement d'un concours de maîtrise d'œuvre consiste dans une première phase à sélectionner des concurrents sur la base des critères de sélection définis dans le règlement de concours. La procédure étant restreinte, le nombre de candidats invités à remettre un projet est fixé à 3 maximum sous réserve d'un nombre suffisant de dossiers répondant aux critères de sélection. Au vu de l'avis du jury, le maître d'ouvrage fixe la liste des candidats admis à concourir.

Dans une seconde phase, le jury examine les projets et plans présentés de manière anonyme, établit un classement des projets et émet un avis sur la base des critères d'évaluation définis dans l'avis de concours. Après avis du jury et levée de l'anonymat des projets, le représentant de l'acheteur désigne le ou les lauréats du concours. Le concours sera suivi d'une procédure de marché négocié sans nouvelle mise en concurrence, conformément à l'article R. 2122-6 du code de la commande publique, à laquelle participeront le ou les lauréats afin d'attribuer un marché négocié de maîtrise d'œuvre, sur la base des critères d'attribution indiqués dans le règlement de consultation.

Les trois candidats seront indemnisés chacun à hauteur de 80 % du montant estimatif des honoraires de maîtrise-d'œuvre pour leur projet rendu. Ce montant sera prédéfini en phase programme. Une réfaction partielle ou totale pourra être opérée sur proposition motivée du jury.

L'indemnité versée au lauréat constituera une avance sur ses honoraires.

Le jury de concours à voix délibérative sera composé de la manière suivante, en application des articles R. 2162-17, R. 2162-22 et R. 2162-24 du Code de la commande publique :

- Collège élu : le maire, président, et 5 élus membres de la commission d'appel d'offres ad hoc créée par délibération du conseil municipal n°06 du 4 juillet 2022

- Collège des personnalités qualifiées : 5 membres, représentant un tiers du jury et répondant aux qualifications exigées au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre :

- o 2 architectes
- o 2 ingénieurs
- o 1 économiste

Ces derniers, participant aux séances des jurys de concours, seront indemnisés, hors cas de mises à disposition gracieuse par des organismes partenaires.

- Collège des personnes dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours :

- o M. Pierre Despres, conseiller municipal délégué aux finances (ou à défaut Loïc Duret, DGS)
- o Mme Sandrine Bergonzoli, directrice de l'école maternelle Coteau (ou à défaut un enseignant de l'école)

M. Thierry Vermorel, conseiller municipal représentant la liste « Unis pour La Tronche », ne pouvant être représentée au sein de la CAO (ou à défaut Mme Pascale Le Marois)

Les dépenses liées au concours seront imputées au budget d'investissement et les crédits ont été inscrits au budget 2022.

Les dépenses liées à la réalisation du projet seront imputées sur les crédits prévus au budget d'investissement des prochains exercices.

#### **Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

D'autoriser Monsieur le maire à lancer la procédure de concours restreint sur « Esquisse + » et de signer tous actes s'y référant

D'arrêter la composition du jury de concours proposée ci-dessus

De fixer l'indemnité versée aux candidats à hauteur de 80 % du montant estimatif des honoraires de maîtrise-d'œuvre

D'autoriser la rémunération des membres du jury représentant le tiers de maîtrise d'œuvre

Monsieur le maire est mandaté pour entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

**Le Maire**

**Bertrand Spindler**

Conformément à l'article R. 421-1 du code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).



Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le

ID : 038-213805161-20220704-DEL78\_22-DE

**délibération**

Berger  
Levrault

# conseil municipal

## 220704 DEL78

### 04 Juillet 2022

**Service Education,  
Jeunesse et Sports**

L'an deux mil vingt deux, **le 04 juillet 2022**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 27 juin 2022**

**Pièce jointe :**

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Philippe Auger, Benoît Callens, Marie-Claude Blin, Rémy Brazier, Pierre Despres, Bernard Dupré, Pascale Galliard, Jean-Luc Petitclerc, Françoise Raffin, Samira Zaghrir, Gilles Novarina, Isabelle Miroglio, Marie Emery, Nicolas Retour, Rémy Dendievel, Josette Munoz, Laurence Kahn, Elisabeth Wolf

**Télétransmis  
en préfecture le:**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

**Soit 19 personnes**

**Oppositions**

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Mmes et MM., Michèle Girot, Jean-François Redon, Edouard Ytournel, Isabelle Broise

Liste *Unis pour La Tronche* : Mmes et MM. Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel,

**Soit 7 personnes**

**Excusé(e)s :**

Mmes et M. Elizabeth Debeunne (pouvoir à M. Bertrand Spindler), Marine Legendre (pouvoir à Mme Isabelle Miroglio), Alain Crépeau (pouvoir à M. Philippe Auger)

**Secrétaire de séance :**

Mme Samira Zaghrir a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Ville de La Tronche**  
74, Grande Rue  
38700 La Tronche  
04 76 63 77 00  
[www.latronche.fr](http://www.latronche.fr)

## **Coteau bus : tarification et règlement intérieur 2022-2023**

**Rapporteur : Monsieur Benoit Callens**

Vu l'avis de la Commission EEJS du 16 juin 2022,



Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Callens, adjoint chargé des écoles, de l'enfance, et de la jeunesse, expose à l'assemblée :

La ville organise un transport scolaire matin et soir pour les familles habitant sur les coteaux, à destination du groupe scolaire Coteau.

Il convient d'actualiser son règlement intérieur et ses tarifs pour 2022-2023.

La proposition tarifaire ci-dessous obéit aux mêmes règles d'évolution que les autres tarifs du service EJS : une évolution de 2% liée à l'évolution générale des coûts.

QF	Coteau Bus tarif trajet
0-150	0,05 €
151-300	0,07 €
301-450	0,11 €
451-600	0,16 €
601-750	0,21 €
751-900	0,26 €
901-1200	0,32 €
1201-1500	0,37 €
1501-1800	0,40 €
1801-2100	0,43 €
2101-2400	0,47 €
2401-2700	0,49 €
2701-3000	0,51 €
plus de 3000	0,53 €

**Pour les réservations hors délai, ou en cas d'absence de réservation, un forfait de 2€ est appliqué par trajet.**

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

D'adopter cette proposition tarifaire  
D'adopte le règlement intérieur du Coteau bus

Monsieur le maire est mandaté pour entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

**Le maire**

**Bertrand Spindler**



Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le

ID : 038-213805161-20220704-DEL79\_22-DE

**délibération**

Berger  
Levrault

# conseil municipal

## 220704 DEL79

### 04 Juillet 2022

**Service Education,  
Jeunesse et Sports**

L'an deux mil vingt deux, **le 04 juillet 2022**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 27 juin 2022**

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Philippe Auger, Benoît Callens, Marie-Claude Blin, Rémy Brazier, Pierre Despres, Bernard Dupré, Pascale Galliard, Jean-Luc Petitclerc, Françoise Raffin, Samira Zaghrir, Gilles Novarina, Isabelle Miroglio, Marie Emery, Nicolas Retour, Rémy Dendievel, Josette Munoz, Laurence Kahn, Elisabeth Wolf

**Télétransmis  
en préfecture le:**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

**Soit 19 personnes**

**Oppositions**

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Mmes et MM., Michèle Girot, Jean-François Redon, Edouard Ytournel, Isabelle Broise

Liste *Unis pour La Tronche* : Mmes et MM. Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel,

**Soit 7 personnes**

**Excusé(e)s :**

Mmes et M. Elizabeth Debeunne (pouvoir à M. Bertrand Spindler), Marine Legendre (pouvoir à Mme Isabelle Miroglio), Alain Crépeau (pouvoir à M. Philippe Auger)

**Secrétaire de séance :**

Mme Samira Zaghrir a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## **Tarifcation de nuitées à la Bastille dans le cadre du centre de loisirs**

**Rapporteur : Monsieur Benoit Callens**

Vu l'avis de la Commission EEJS du 16 juin 2022,

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Callens, adjoint chargé des écoles, de l'enfance, et de la jeunesse, expose à l'assemblée :

**Ville de La Tronche**  
74, Grande Rue  
38700 La Tronche  
04 76 63 77 00  
[www.latronche.fr](http://www.latronche.fr)



Dans le cadre de Grenoble Capitale Verte de l'Europe 2022, la Ville de Grenoble, en partenariat avec la FFCAM - Club Alpin Français et le Parc naturel régional de Chartreuse, a installé une aire de bivouac à la Bastille, un lieu d'éducation à l'environnement et d'apprentissage du bivouac.

La mission montagne de la Ville de Grenoble a acté la gratuité de la nuitée pour l'ensemble des groupes de Grenoble et des communes du Parc de Chartreuse accompagnés par un professionnel référent.

Il est proposé de profiter de cette opportunité pour emmener des enfants du centre de loisirs, accompagnés par des animateurs.

Afin de contribuer aux coûts liés aux repas et à l'encadrement, il est proposé d'appliquer la tarification ci-dessous ; elle s'ajoutera pour les familles au coût de l'accueil en journée ou demi-journée du centre de loisirs.

QF	Nuit bastille
0-150	3,90 €
150,01-300	4,87 €
300,01-450	6,62 €
450,01-600	8,28 €
600,01-750	10,71 €
750,01-900	13,15 €
900,01-1200	15,88 €
1200,01-1500	18,02 €
1500,01-1800	20,45 €
1800,01-2100	21,43 €
2100,01-2400	22,40 €
2400,01-2700	23,38 €
2700,01-3000	24,35 €
plus de 3000	25,32 €

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'adopter cette proposition tarifaire

Monsieur le maire est mandaté pour entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

**Le maire**

**Bertrand Spindler**



Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le

ID : 038-213805161-20220704-DEL80\_22-DE

# délibération

## conseil municipal

### 220704 DEL80

### 04 Juillet 2022

#### Service Urbanisme

L'an deux mil vingt deux, le **04 juillet 2022**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 27 juin 2022**

#### Pièce jointe :

Croquis RDC Copropriété  
« 39, Grande rue »

#### Présents :

**Majorité :** Bertrand Spindler, Philippe Auger, Benoît Callens, Marie-Claude Blin, Rémy Brazier, Pierre Despres, Bernard Dupré, Pascale Galliard, Jean-Luc Petitclerc, Françoise Raffin, Samira Zaghrrir, Gilles Novarina, Isabelle Miroglio, Marie Emery, Nicolas Retour, Rémy Dendievel, Josette Munoz, Laurence Kahn, Elisabeth Wolf

#### Télétransmis en préfecture le:

Soit 19 personnes

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

#### Oppositions

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Mmes et MM., Michèle Girot, Jean-François Redon, Edouard Ytournel, Isabelle Broise

Liste *Unis pour La Tronche* : Mmes et MM. Pascale Le Marois, Françoise Jannone , Thierry Vermorel,

#### Soit 7 personnes

#### Excusé(e)s :

Mmes et M. Elizabeth Debeunne (pouvoir à M. Bertrand Spindler), Marine Legendre (pouvoir à Mme Isabelle Miroglio), Alain Crépeau (pouvoir à M. Philippe Auger)

#### Secrétaire de séance :

Mme Samira Zaghrrir a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## **Vente d'un local au rez de chaussée de l'immeuble 39 Grande rue -précisions sur la nature du bien vendu -autorisation de l'acquéreur à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme**

**Ville de La Tronche**  
74, Grande Rue  
38700 La Tronche  
04 76 63 77 00  
[www.latronche.fr](http://www.latronche.fr)

Rapporteur : Madame Marie Claude BLIN



Invitée par Monsieur le Maire, **Madame Marie Claude BLIN** Adjointe déléguée à l'Urbanisme, expose :

Par délibération en date du 5 juillet 2021, la commune a décidé de vendre à Madame Elisabeth SALERNO et Monsieur Frédéric SALERNO un local d'une surface de 48 m<sup>2</sup>, comprenant 2 pièces avec caves, terrasse et jardinet, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble en copropriété 39 Grande Rue à LA TRONCHE, au prix de 70 000 €.

Le notaire en charge de la rédaction de l'acte de vente ayant informé la commune que le schéma accompagnant l'état descriptif de division n'est pas conforme à la situation réelle, un nouveau relevé de géomètre a été effectué.

Il convient donc de compléter la délibération initiale en incluant dans la vente une bande de terrain de 0.50 m environ située hors copropriété et correspondant aux deux parcelles cadastrées Section AH n° 413 et AH n° 414 et de modifier la limite du jardin correspondant au lot 28 dont la surface est plus restreinte que celle figurant dans le schéma initial.

Il est aussi proposé, afin ne pas retarder les travaux d'aménagement prévus par l'acquéreur, de l'autoriser à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire.

Par ailleurs, la vente devra être passée au profit de la société BDM créée et représentée M et Mme SALERNO.

Vu le schéma accompagnant l'état descriptif modifié,

**Le Conseil municipal après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité :**

- de vendre au profit de la société BDM représentée par Madame Elisabeth SALERNO et Monsieur Frédéric SALERNO :
- Un local situé au local situé au rez de chaussée de l'immeuble 39 grande rue d'une surface de 48 m<sup>2</sup>, comprenant 2 pièces avec caves, terrasse et jardinet ;
- 2 parcelles attenantes à la terrasse cadastrées section AH n° 413 et n° 414 d'une surface totale de 3 m<sup>2</sup>.
- Dit que le prix de vente est fixé à 70 000 €
- Autorise la société BDM à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à l'aménagement de ce local..

M. le Maire est mandaté pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

**Le maire**

**Bertrand Spindler**



Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le

ID : 038-213805161-20220704-DEL81\_22-DE

# libération

## conseil municipal

### 220704 DEL81

### 04 Juillet 2022

**Service Urbanisme**

**Pages :**

**Télétransmis  
en préfecture le:**

**N°AR de la préfecture :**  
038-213805161-

L'an deux mil vingt deux, **le 04 juillet 2022**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** 29

**Date de convocation du conseil municipal :** Le 27 juin 2022

**Présents :**

**Majorité :** Bertrand Spindler, Philippe Auger, Benoît Callens, Marie-Claude Blin, Rémy Brazier, Pierre Despres, Bernard Dupré, Pascale Galliard, Jean-Luc Petitclerc, Françoise Raffin, Samira Zaghrir, Gilles Novarina, Isabelle Miroglio, Marie Emery, Nicolas Retour, Rémy Dendievel, Josette Munoz, Laurence Kahn, Elisabeth Wolf

**Soit 19 personnes**

**Oppositions**

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Mmes et MM., Michèle Girot, Jean-François Redon, Edouard Ytournel, Isabelle Broise

Liste *Unis pour La Tronche* : Mmes et MM. Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel,

**Soit 7 personnes**

**Excusé(e)s :**

Mmes et M. Elizabeth Debeunne (pouvoir à M. Bertrand Spindler), Marine Legendre (pouvoir à Mme Isabelle Miroglio), Alain Crépeau (pouvoir à M. Philippe Auger)

**Secrétaire de séance :**

Mme Samira Zaghrir a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## **Projet du Cadran solaire Décision d'acquisition de la guérite Est par la commune**

Rapporteur : Madame **Marie Claude BLIN**

Invitée par Monsieur le Maire, **Madame Marie Claude BLIN** Adjointe déléguée à l'Urbanisme, expose :

**Ville de La Tronche**  
74, Grande Rue  
38700 La Tronche  
04 76 63 77 00  
[www.latronche.fr](http://www.latronche.fr)



Le projet du Cadran solaire a conservé les deux guérites situées de part et d'autre de l'entrée sur l'avenue des Maquis du Grésivaudan.

La guérite Ouest a été intégrée au projet de construction d'un restaurant universitaire et d'une résidence universitaire réalisé par le CROUS.

La commune a souhaité acquérir la guérite Est située à proximité du bâtiment du cadran solaire dans lequel elle est copropriétaire en vue de son aménagement.

Le comité de pilotage réunie le 13/01/2022 a acté le principe de cession de cette guérite à la commune et le prix proposé a été fixé à 15000 €.

**Le Conseil municipal après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité :**

- d'acquérir la guérite Est dans l'opération du Cadran solaire au prix de 15 000 €

M. le Maire est mandaté pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

**Le maire**

**Bertrand Spindler**